

Image not found or type unknown



Loyers et/ou indemnités à beaux-fils propriétaire

Par **posinheur**, le **23/09/2015** à **15:54**

Bonjour,
Je suis marié avec une personne veuve sous le régime de la séparation de biens.
Mon épouse et ses enfants ont hérité au décès de son mari d'un terrain sur lequel elle a construit une habitation dans laquelle nous vivons.
Les enfants de mon épouse, étant propriétaires à 50% , peuvent-ils me réclamer une intervention financière ou un loyer, bien qu'étant marié avec leur maman?
Au décès du père , les enfants auraient signé une délégation de pouvoir chez un notaire déléguant la gestion de leur héritage à leur maman.
Je vous remercie pour votre réponse.